

DEMANDE D'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE GRUE ET AUTORISATION DE SURVOL

Nom et numéro de téléphone du responsable du chantier joignable 24h/24 et 7j / 7 :

M : _____ Tel : _____

Représentant l'entreprise _____

Coordonnées de l'entreprise _____

N° de SIRET _____

Demande l'autorisation d'installer une grue de chantier

A l'adresse suivante :

Installation souhaitée

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Sur domaine public | <input type="checkbox"/> Sur domaine privé (avec empiètement sur le domaine public) |
| <input type="checkbox"/> Sur domaine privé | <input type="checkbox"/> Survol du domaine public <input type="checkbox"/> Survol de propriété privée |

Dates prévisionnelles d'utilisation de l'engin

Du _____ Au _____ soit _____ jours

Informations sur l'engin

Hauteur sous crochet : _____ Hauteur totale : _____
Longueur de la flèche : _____ Longueur de la contre-flèche : _____

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT avec la demande :

- 1 plan à l'échelle précisant : les limites du chantier, l'implantation de l'engin avec son aire de balayage, les bâtiments publics
- 1 certificat attestant la réalisation d'une étude de stabilité du terrain supportant l'engin
- 1 certificat attestant la réalisation d'une étude de blindage du talus si l'engin est installé à côté ou au dessus du talus de terrassement

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT au plus tard 1 mois après l'installation de l'engin :

- 1 attestation d'un organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation et du montage

Tout dépassement ou modification de date ou de lieu doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation.
En cas de réduction du temps d'emprise sur le domaine public, contacter la Direction technique de la ville de Petit Quevilly au 02 35 63 75 50.

(Droit de voirie forfaitaire de 270,70 euros / engin + 5,77 euros) – Seulement si occupation du domaine public.

Ces frais seront à ma charge et devront être réglés à la Trésorerie Principale de la ville de Petit Quevilly à réception de l'avis de paiement.

Signature,

Pour une implantation sur le domaine public, toutes les dispositions doivent être prises pour que l'engin soit signalé de jour comme de nuit

Partie réservée aux services de la ville de Petit Quevilly

Avis de la Direction Technique à retourner au demandeur

Avis favorable

Avis défavorable

Si avis défavorable, motif :
.....
.....

Signature

Contrôle du service voirie à l'échéance de l'autorisation
Effectué lepar

Observations (rayer la mention inutile):
Installation toujours en place

Espace public libéré